

Le pillage organisé par le Medef

Jean-Marie Harribey

7 février 2010

<https://blogs.alternatives-economiques.fr/harribey/2010/02/07/le-pillage-organise-par-le-medef>

Dans *L'Humanité* du 6 février 2010, Jérôme Dubus, délégué général du Medef Île-de-France, explique qu'il faut « compléter ses revenus futurs par la capitalisation ». Au nom de « trois principes, la liberté, l'égalité, la fraternité ». Républicain, le Medef ! Écoutons-le : « Tout d'abord, la liberté. Loin de nous l'idée de remettre en cause le système par répartition. Néanmoins, sa consolidation comme pivot des retraites passe nécessairement par la liberté pour chaque individu de pouvoir compléter ses revenus futurs par la capitalisation. On a beaucoup brocardé les fonds de pension à l'occasion de la crise. Mais sait-on que la rentabilité moyenne d'1 euro investi dans la capitalisation est trois fois supérieure à celle du même euro "placé" dans la répartition ? »

Tout est faux dans cette affirmation :

- Dans un système de retraite par répartition, aucune rentabilité d'aucun placement n'est envisagée car les cotisations sont reversées immédiatement en pensions.
- La capitalisation ne peut pas compléter collectivement un système par répartition. Globalement, ce qui est pris d'un côté ne peut être donné de l'autre. L'enrichissement des uns ne peut être réel qu'au détriment de l'appauvrissement relatif des autres.
- Si, à certaines périodes, la capitalisation rapporte plus à ceux qui ont placé leur argent (plus que les salaires, plus que les retraites issues de la protection sociale), c'est qu'il y a un détournement de la croissance de la valeur ajoutée vers eux.
- Implicitement, sous cette volonté de justifier le pillage des richesses par une minorité, il y a la définition des systèmes de retraites dits « par répartition » et « par capitalisation » que l'on trouve partout mais qui est fautive, à savoir que, seulement dans le premier système, les actifs feraient vivre les inactifs. Or tout système, qu'il fasse passer les retraites par le canal de la Sécurité ou par celui des fonds de pension, prélève sur le fruit du travail des actifs, unique source de la valeur, une partie de celle-ci pour prendre en charge les inactifs. En réalité tout système est « par répartition ». La différence est que l'un répartit un peu plus solidairement que l'autre.